Parliamentary Assembly
Assemblée parlementaire
https://pace.coe.int

COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE

Doc. 620
11 janvier 1957

Aide en faveur des réfugiés hongrois

Communication
Comité des Ministres

1.

Le Comité des Ministres a chargé, le 6 novembre 1956, le Secrétaire Général a. i. d'envoyer immédiatement à Vienne un agent supérieur du Secrétariat Général pour examiner sur place, en liaison avec le Haut Commissaire des Nations Unies pour les Réfugiés, la situation des réfugiés hongrois. Cette initiative du Comité des Ministres coïncidait avec un voeu du môme ordre, exprimé par le Président de l'Assemblée et par le Représentant Spécial pour les réfugiés nationaux et les excédents de population.

M. von Schmieden, Directeur des Études, a été désigné par le Secrétaire Général a. i. et a reçu mandat de rendre compte de sa mission clans les plus brefs délais.

A la lumière du rapport de M. von Schmieden, le Comité des Ministres a approuvé, dès le 12 novembre, le principe d'une aide collective du Conseil aux réfugiés hongrois.

Sans attendre celle-ci, dès le début de la crise en Hongrie, les gouvernements membres avaient pris individuellement des mesures d'urgence en faveur des réfugiés hongrois.

Le 3 décembre, le Comité des Ministres a décidé de verser une contribution de 100 millions de francs français à titre d'aide collective du Conseil aux réfugiés hongrois. Cette somme a été versée directement au Gouvernement autrichien (voir Résolution (56) 20).

D'autre part, le Comité des Ministres a décidé de communiquer à l'Assemblée des renseignements sur les mesures prises ou envisagées par les gouvernements membres, à titre individuel, en faveur des réfugiés hongrois.

Le présent document contient un résumé de ces mesures sur la base des informations transmises par les gouvernements membres au Secrétariat Général entre le 5 et le 30 novembre. Depuis la date de transmission de ces renseignements, de nombreuses mesures complémentaires ont été prises par les gouvernements et feront l'objet de communications ultérieures à l'Assemblée.

2. État provisoire des mesures prises ou envisagées par les gouvernements des États membres[1]

2.1. AUTRICHE

Selon les informations les plus récentes reçues par le Représentant permanent de l'Autriche auprès du Conseil de l'Europe, la situation en Autriche se présente actuellement comme suit :

Le nombre des réfugiés hongrois qui passent la frontière autrichienne étant toujours aussi grand (les informations de presse selon lesquelles l'afflux des réfugiés aurait diminué sont inexactes), la charge financière que doit assumer l'Autriche devient toujours plus lourde. Le Gouvernement fédéral d'Autriche

1. Ce document ne contient que les renseignements transmis par écrit au Secrétariat.

considère qu'il est extrêmement urgent que des dispositions soient prises pour le financement de cette charge. Parmi les suggestions formulées par le Secrétariat, c'est la contribution de fonds destinés à soutenir les efforts du Gouvernement autrichien en faveur des réfugiés hongrois qui est considérée comme l'aide la plus importante que peut fournir le Conseil de l'Europe en cette matière. A l'origine, le Gouvernement fédéral avait demandé la coopération du Haut Commissaire des Nations Unies pour les Réfugiés, mais cette démarche avait été faite à un moment où l'on ne pouvait prévoir l'accroissement du nombre des réfugiés. Par la suite, lorsqu'il est devenu évident que le nombre des réfugiés affluant en Autriche serait plusieurs fois supérieur à celui qui était prévu à l'origine, le Gouvernement autrichien s'est adressé directement à d'autres États; en effet, une grande partie des dépenses devant être assumée directement par l'Autriche, il devenait souhaitable que, dans la mesure du possible, les contributions financières soient fournies directement au Gouvernement autrichien.

Les renseignements déjà fournis par le Gouvernement autrichien sont complétés par les données suivantes :

Au 1er décembre 1956,100.500 réfugiés de Hongrie avaient passé la frontière autrichienne. Sur ce nombre, 28.000 avaient été acheminés vers d'autres pays. Cependant, le nombre des réfugiés pénétrant en Autriche excède encore celui des réfugiés transportés dans d'autres pays (de 3.000 à 4.000 par jour). Jusqu'à présent, le Gouvernement fédéral de l'Autriche a dépensé 120 millions de schillings; les dépenses à prévoir pour les six prochains mois doivent être évaluées sur la base de 70.000 réfugiés demeurant en Autriche (et non, comme il a été dit précédemment, de 20.000) et atteindront 400 millions de schillings.

Le Gouvernement de l'Autriche voudrait donc que tous les gouvernements soient invités, non seulement à déployer tous les efforts possibles pour l'accueil des réfugiés, mais aussi à tenir compte du fait que des fonds très importants devront être trouvés pour l'entretien des réfugiés qui demeurent en Autriche et qui, en conséquence, sont à la charge du Gouvernement autrichien.

Le Gouvernement autrichien accueille certes avec faveur les suggestions formulées par le Secrétariat dans le Doc. CM (56) 143 B et C, mais il insiste sur le fait que ce sont les dispositions visant à couvrir les besoins financiers qui sont les plus urgentes et les plus importantes.

2.2. BELGIQUE

Jusqu'à présent, la Belgique a accueilli un peu plus de 3.000 réfugiés hongrois. Le Gouvernement a mis à la disposition d'oeuvres spécialisées des locaux, des services et un crédit qui, actuellement, se monte à 10 millions de francs belges. Des contributions importantes de source privée ont également été recueillies.

A leur arrivée en Belgique, les réfugiés sont dirigés vers l'un des cinq centres d'accueil établis par les oeuvres en question; ils y sont entretenus, y reçoivent des soins médicaux et on y procède aux formalités administratives. L'action d'assistance vise à rendre aussi court que possible le séjour dans les centres d'accueil; l'effort immédiat porte sur le reclassement des intéressés tant au point de vue social qu'au point de vue économique, sans qu'aucune discrimination ne soit faite entre les réfugiés et les nationaux. Les familles sont regroupées, les travailleurs orientés vers des possibilités d'emplois tout en respectant entièrement leur libre choix.

De nombreux établissements d'enseignement, des écoles professionnelles. ainsi que les universités ont pris des mesures afin de recevoir un certain nombre de jeunes gens.

Par ailleurs, plusieurs oeuvres charitables de Belgique ont acheminé jusqu'en Hongrie des vivres, des vêtements et des médicaments.

2.3. DANEMARK

Le Gouvernement danois a mis 30.000 dollars à la disposition du Haut Commissaire pour les Réfugiés et 20.000 dollars à celle du C. I. M. E. Les collectes effectuées par la Croix Rouge danoise atteignent actuellement 2.500.000 couronnes pour financer, d'une part, la mise en place d'un hôpital ambulant d'une capacité de 200 lits disposant d'un personnel de 148 personnes dont 12 docteurs et 50 infirmières, et, d'autre part, pour envoyer des secours d'urgence, dont 148 tonnes de vivres, 16 tonnes de médicaments, 35 tonnes de matériel et d'équipement hospitalier qui ont déjà été expédiés.

L'hôpital ambulant est arrivé à Vienne le 3 novembre, son passage a été refusé à la frontière hongroise, et il s'est mis à la disposition des réfugiés à Graz en attendant le permis d'entrée en Hongrie.

2.4. FRANCE

Dès le début des événements de Hongrie, le Gouvernement français s'est préoccupé de l'aide humanitaire qu'il pouvait apporter aux victimes et aux réfugiés. Les efforts ont été poursuivis sur plusieurs plans.

Jusqu'au 7 novembre, plus de 80 tonnes de médicaments, vivres, vêtements, etc., avaient été collectées et expédiées en Hongrie et en Autriche.

Une souscription publique a été ouverte : il est impossible de donner déjà une indication précise sur ses résultats, mais il faut souligner l'élan de générosité qui, dès les premiers jours, s'est manifestée à cet égard : les deux premiers jours de la souscription, à Paris seulement, le public avait versé 5 millions de francs.

Le Gouvernement français a apporté le concours des pouvoirs publies à l'action du Comité de Secours pour les sinistrés et à la Croix Rouge, en mettant en particulier à leur disposition les moyens matériels nécessaires à l'envoi des dons destinés aux réfugiés hongrois.

La France a décidé d'accueillir tous les réfugiés hongrois qui lui demanderaient asile.

2.5. GRÈCE

La Croix Rouge hellénique a déjà mis à la disposition de la Croix Rouge autrichienne la somme de 2.000 dollars en faveur des réfugiés hongrois. Des quantités de médicaments et de conserves ont été également expédiées à l'adresse de la Croix Rouge autrichienne afin d'être distribuées parmi les réfugiés. La valeur de ce don pourrait être estimée à environ 10.000 dollars.

En plus le Gouvernement hellénique a pris la décision de faire parvenir le plus tôt possible aux réfugiés hongrois une quantité de 30 tonnes de raisins secs, d'une valeur approximative de 10.000 dollars.

Le Gouvernement hellénique se réserve d'apporter ultérieurement une contribution supplémentaire pour les réfugiés hongrois, en fonction de ses possibilités et à la lumière des informations qui lui parviendront au moment du retour de Vienne de M. von Schmieden.

2.6. IRLANDE

La Société de Croix Rouge irlandaise a expédié un secours immédiat d'une valeur de 1.700 livres. La Croix Rouge reçoit en outre d'heure en heure des sommes importantes, à la suite d'un appel lancé à toute la nation, ainsi que d'une collecte nationale organisée le 11 novembre.

Le Gouvernement irlandais examine avec la Croix Rouge les moyens les mieux appropriés à soulager la détresse, et il est prêt à compléter, dans toute la mesure nécessaire, la collecte effectuée par la Croix Rouge.

La collecte nationale de secours aux réfugiés hongrois, qui a été organisée par la Société irlandaise de la Croix Rouge, a permis de réunir plus de 100.000 livres. Des consultations ont lieu avec la Croix Rouge internationale quant à l'emploi de cette somme.

D'autre part, le Gouvernement irlandais est prêt à accueillir jusqu'à 1.000 réfugiés hongrois.

2.7. ISLANDE

1. Le Parlement islandais a voté un crédit de 250.000 couronnes islandaises en faveur des réfugiés hongrois.

2. Reykjavik, capitale de l'Islande, a voté un crédit de 60.000 couronnes islandaises en faveur des réfugiés hongrois.

3. La population islandaise a versé à une souscription publique 315.000 couronnes islandaises. Les montants précités, dont le total atteint 625.000 couronnes islandaises, seront remis aux réfugiés hongrois par l'entremise de la Croix Rouge internationale.

4. Le Gouvernement de l'Islande a décidé d'examiner favorablement l'octroi de permis de résidence ainsi que de permis de travail aux réfugiés hongrois qui désireraient s'installer en Islande.

5. Les Islandais, et notamment les étudiants, ont donné généreusement leur sang pour les réfugiés hongrois, auxquels il sera transmis par l'entremise des hôpitaux islandais et de la Croix Rouge internationale.

6. L'Islande a approuvé le principe d'une contribution collective du Conseil de l'Europe en faveur des réfugiés hongrois, contribution dont la forme et les détails seront discutés à la prochaine réunion des Délégués des Ministres, qui doit se tenir à Paris le 3 décembre 1956.

2.8. ITALIE

1. Le nombre des réfugiés hongrois auxquels le Gouvernement italien a décidé d'offrir une hospitalité temporaire a été élevé de 2.000 à 4.000. 3.000 réfugiés ont déjà été pris en charge par la Croix Rouge italienne dans les Centres d'accueil de Ravenne, de Tirrenia et de Marina di Massa.

Plusieurs centaines de réfugiés ont été accueillis par des particuliers et par d'autres organismes d'assistance privés ou religieux.

2. Plusieurs universités, et notamment celle de Padoue, ont accueilli des étudiants hongrois en les hébergeant dans les foyers universitaires.

3. De très importants stocks de matériel de secours ont été expédiés à Vienne : à la date du 20 novembre, 30 wagons et plusieurs dizaines de camions contenant des vivres, des vêtements et du matériel divers tel que des cuisines roulantes, des lits de camp, etc., étaient déjà parvenus dans la capitale autrichienne.

2.9. LUXEMBOURG

1. Le Gouvernement luxembourgeois a consacré 1 million de francs luxembourgeois à l'aide à la Hongrie et aux réfugiés hongrois. La répartition de cette somme a été effectuée de la façon suivante : 250.000 francs au Haut Commissaire des Nations Unies pour les Réfugiés, 250.000 francs au C. I. M. E., et 500.000 francs aux réfugiés hongrois en territoire luxembourgeois.

2. Le Gouvernement a décidé d'accorder asile à 300 réfugiés hongrois. Il est en négociations avec le C. I. M. E. en ce qui concerne le nombre exact, la sélection et l'acheminement de ces réfugiés.

3. Les dons d'institutions ou d'organismes non-gouvernementaux se chiffrent comme suit :

a. La Caritas luxembourgeoise, appuyée par différents appels dont celui des Syndicats chrétiens du Grand-Duché, a recueilli 1.771.014 francs luxembourgeois. Le versement très prochain de ce montant à Caritas, Vienne, est prévu. Huit wagons de vivres et de vêtements ont été envoyés à Caritas, Vienne. Dons en espèces recueillis au 1er janvier 1957 : 2.228.000 francs luxembourgeois; wagons expédiés à cette date en Hongrie : 12.

b. La Croix Rouge luxembourgeoise, appuyée par des appels du parti socialiste ouvrier, la C. G. T., etc., a reçu 797.000 francs luxembourgeois, dont 400.000 ont été versés à la Croix Rouge, Genève. Dons en espèces recueillis au 1er janvier 1957 : 1.349.000 francs luxembourgeois et un wagon de vivres et de vêtements expédié en Hongrie.

c. Le Conseil Communal de la ville de Luxembourg consacre 50.000 francs à l'aide à la Hongrie et aux réfugiés. L'affectation précise de cette somme n'est pas encore définitivement arrêtée.

d. L'Entr'aide ouvrière internationale a recueilli jusqu'à ce jour 35.000 francs luxembourgeois dont 23.000 francs furent versés à la Wiener Volkshilfe à Vienne.

2.10. NORVÈGE

A la date du 8 novembre, la Croix Rouge norvégienne avait réuni par voie de collectes la somme de 1,5 million de couronnes (74 millions de francs français). Les collectes se poursuivent sous diverses formes : programmes radiophoniques, représentations théâtrales, contributions ouvrières représentant le salaire d'une heure de travail, scouts, écoles, etc.

A la même date, six avions et un convoi motorisé avaient été expédiés, transportant au total 40 tonnes de vivres et de médicaments d'une valeur de 200.000 couronnes (9,7 millions de francs français).

Quant à l'adoption éventuelle de réfugiés hongrois, les autorités norvégiennes ont pris contact avec Genève et Vienne en vue de trouver la méthode la plus appropriée pour résoudre ce problème.

A la date du 30 novembre, la Croix Rouge norvégienne et le Conseil norvégien pour les Réfugiés, agissant en coopération, ont fourni à l'Autriche une aide immédiate qui s'est élevée à un montant approximatif de 4 millions de couronnes norvégiennes (200 millions de francs environ). Les fonds déjà employés par la Croix Rouge à des oeuvres dé secours immédiat en Hongrie ne sont pas compris dans ce montant.

Le Conseil norvégien pour les Réfugiés a fondé en Autriche un centre d'accueil de réfugiés, le Fridthjorf Nansen-Heim, qui peut héberger 1.200 réfugiés. Il prévoit en outre l'ouverture des trois autres centres pouvant accueillir 1.500 à 2.000 réfugiés. A l'heure actuelle, des mesures ont été prises pour l'installation de deux de ces centres qui s'occuperont de 1.000 réfugiés.

Le Gouvernement norvégien a accordé jusqu'à présent un crédit de 1,5 million de couronnes norvégiennes dont une petite partie a déjà été utilisée. Il n'a pas encore été décidé si ce crédit sera employé pour les centres d'accueil du Conseil norvégien pour les Réfugiés en Autriche ou pour le transport de réfugiés en Norvège. Les autorités norvégiennes considèrent que le transport des réfugiés en Norvège revêt une urgence croissante en raison de la situation régnant en Autriche. Le Gouvernement estime qu'il serait raisonnable que la Norvège accueille un nombre de réfugiés proportionnel à celui qu'admettent d'autres pays. Des visas de retour ne seront pas requis et il ne sera pas envoyé de commissions de sélection en Autriche. Il s'agira simplement d'admettre en Norvège les réfugiés qui désirent s'y rendre.

2.11. PAYS-BAS

A la date du 8 novembre 1956 :

1. Le Gouvernement des Pays-Bas a décidé de porter de deux mille à trois mille le nombre des réfugiés hongrois qui seraient accueillis de façon permanente. En outre, le nombre des réfugiés hongrois qui seraient reçus temporairement en transit a été fixé à deux mille.

2. Le Gouvernement néerlandais a décidé de faire en faveur des réfugiés hongrois une contribution supplémentaire de 100.000 florins au Haut Commissaire des Nations Unies pour les Réfugiés.

3. Les dons reçus par la Croix Rouge néerlandaise se chiffrent jusqu'à présent à un total de 3.110.000 florins. Au mois de novembre, la Croix Rouge a expédié à Vienne par chemin de fer vingt-neuf wagons et par camion presque 300 tonnes de différents articles et denrées de secours destinés aux Hongrois. Une partie de ces envois avait été offerte pour l'expédition par d'autres instances non-gouvernementales, la majeure partie toutefois ayant été financée au moyen des fonds recueillis par la Croix Rouge. D'autre part la Croix Rouge néerlandaise a adopté le Camp de Judenau en Autriche et s'est chargé des soins pour les 1.500 réfugiés hongrois qui y ont trouvé abri.

4. Le Comité national d'Aide au Peuple hongrois a recueilli jusqu'à présent un montant de plus de 2.705.300 florins.

2.12. RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE

1. Accueil de réfugiés

Le Gouvernement fédéral a décidé d'accueillir 3.000 réfugiés. A cet effet, une commission d'accueil a été immédiatement envoyée à Vienne. Les premiers transports de réfugiés sont déjà arrivés dans la République Fédérale.

2. Mesures financières et matérielles

(a) Comme première mesure, le Gouvernement fédéral a fait don d'un million de marks ;

(b) La Croix Rouge allemande a organisé une collecte qui a eu comme résultat des dons de plus de 5 millions de marks en faveur des réfugiés hongrois. La contribution de la seule ville de Berlin a été de 700.000 marks et 60 tonnes de vêtements.

3. Autres mesures

La Croix Rouge allemande avait installé à Budapest pendant les combats un train de secours pour les blessés. Un autre train de secours se trouve à Vienne pour aider les réfugiés hongrois. En outre, la Croix Rouge allemande secourt la Croix Rouge internationale en Autriche de manière considérable par des véhicules automobiles, des médicaments et des dons en nature.

Les mesures du Gouvernement fédéral et de la Croix Rouge allemande pour l'aide aux réfugiés hongrois seront poursuivies.

2.13. ROYAUME-UNI

Le Gouvernement britannique a décidé d'autoriser l'admission de 2.500 réfugiés hongrois au Royaume-Uni. Le Gouvernement reconnaît qu'il ne suffit pas d'admettre les réfugiés, mais que des mesures doivent également être prises pour s'occuper d'eux et les intégrer autant que possible dans la vie de la communauté. En conséquence, le Gouvernement britannique a examiné avec le British Council for Aid to Refugees (B. C. A. R.) les dispositions nécessaires pour organiser l'accueil et la prise en charge des réfugiés dans ce pays et pour les placer dans des emplois appropriés toutes les fois que cela est possible. Le B. C. A. R. représente les principales organisations bénévoles travaillant en faveur des réfugiés au Royaume-Uni, et lance un appel spécial en vue de canaliser le vaste courant de sympathie que ce pays éprouve à l'égard des Hongrois. Un appel est également lancé par l'Association des Nations Unies, en plus de son récent appel général en faveur des réfugiés.

Le Gouvernement britannique a accepté de contribuer jusqu'à concurrence d'une somme de 10.000 livres aux dépenses administratives encourues par le B. C. A. R. pour la mise en oeuvre de son plan qui entre en application.

Avant la répression soviétique en Hongrie, le Gouvernement britannique avait accordé à la Croix Rouge deux dons d'un montant de 25.000 livres chacun, pour l'envoi de colis au peuple hongrois. En outre, des fonds et des offres d'approvisionnement ont été recueillis par le Trade Union Congress, la Croix Rouge et les organisations religieuses du Royaume-Uni. Le public a répondu à ces appels avec une générosité particulière. Naturellement, l'Autriche bénéficie aussi du programme de 4 ans du Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés, programme auquel le Royaume-Uni a consacré cette année une somme de 80.000 livres. Il sera loisible au Gouvernement autrichien de solliciter, en temps utile, une nouvelle aide du Haut Commissariat des Nations Unies en ce qui concerne l'afflux des réfugiés.

2.14. SABRE

1.Le Gouvernement de la Sarre a transféré à la Centrale de la Croix Rouge allemande une somme de 5 millions de francs français destinée à secourir la population hongroise.

2. Les villes et communes de la Sarre ont contribué de la même manière par une somme de 4 millions.

3. La Croix Rouge sarroise a envoyé des pansements, des produits alimentaires concentrés pour enfants, du plasma sanguin et d'autres produits d'une valeur dépassant la somme de 2,5 millions.

4. D'autre part, une somme de 5 millions versée à la Croix Rouge sarroise par des particuliers se trouve actuellement à la disposition de la Centrale de la Croix-Rouge allemande.

Ces dispositions n'épuisent pas l'action d'aide de la Sarre en faveur de la Hongrie.

2.15. SUÈDE

L'aide suédoise fournie à la Hongrie à la date du 30 novembre était évaluée à un total approximatif de 25 millions de couronnes (5 millions de dollars). Sur cette somme, 9 millions de couronnes (2 millions de dollars) représentent le montant évalué des dépenses assumées par l'Etat pour l'accueil en Suède de 3.000 réfugiés hongrois. La valeur totale de l'aide fournie par le Gouvernement à la Croix Rouge sous forme de fournitures et d'instruments médicaux et de produits pharmaceutiques s'est élevée à 495.000 couronnes. Le Gouvernement a en outre alloué un nouveau crédit suédois de 500.000 couronnes, mais aucune décision n'a encore été prise quant à l'affectation de cette somme.

Selon une évaluation provisoire, les organisations privées avaient recueilli et fourni à l'Autriche et à la Hongrie au 30 novembre une aide matérielle de 8 millions de couronnes environ. Sur ce montant, 2,55 millions de couronnes représentent la valeur de 337 tonnes d'instruments, de produits pharmaceutiques, de fournitures médicales et de vêtements qui ont été envoyés par l'entremise de la Croix Rouge. L'Association suédoise de Secours à l'Enfance a expédié des vêtements pour enfants, de la nourriture et des produits pharmaceutiques d'une valeur approximative de 817.000 couronnes. Cette association prend en outre à sa charge, pendant trois mois, les frais de fonctionnement de cinq institutions autrichiennes pouvant accueillir 325 enfants. L'Association suédoise de Mission en Europe a pris à sa charge l'administration de deux camps de réfugiés d'Autriche pouvant héberger 1.330 réfugiés et subvient aux frais de nourriture de quelques 150 réfugiés. Cette association envisage également de s'occuper de 200 réfugiés en Allemagne occidentale, au Danemark et en Suède.

Au 30 novembre, la radio suédoise avait recueilli plus de 7,1 millions de couronnes. Cette somme est répartie entre la Croix Rouge et l'Association de Secours à l'Enfance. Les fonds recueillis grâce à l'appel lancé par la radio n'ont encore été employés que partiellement.

En ce qui concerne le nombre des réfugiés qui seront admis en Suède, il convient de noter que le chiffre précité de 3.000 ne doit pas être considéré comme un plafond. Le Gouvernement suédois est disposé à envisager le relèvement de ce chiffre si cette mesure paraît nécessaire.

2.16. TURQUIE

Comme premières mesures :

Le Croissant Rouge turc a déjà envoyé à Vienne des quantités importantes de médicaments et de couvertures pour les réfugiés hongrois.

Le Gouvernement turc a décidé d'accueillir en Turquie 500 réfugiés hongrois.